



Construction plateau ralentisseur

Par **delph5569**, le **14/01/2013 à 10:59**

Bonjour,

J'habite une commune de la COURLY. Une personne travaillant au grand Lyon vient de venir m'informer qu'un "plateau surélevé" (ralentisseur pour voitures) allait être construit juste devant mon portail de maison. Il venait en repérage terrain prévoyant déjà des difficultés à venir d'évacuation des eaux pluviales. Outre l'aspect technique, j'envisage également un trouble de ma quiétude et de ma qualité de vie: qui dit "ralentissement" dit "accélération", avec émission de bruit (de jour comme de nuit- passage de VL, PL, motos, bus, tracteurs, camions poubelles...) et de gaz d'échappement (ma terrasse donne de ce côté).

Le service d'urbanisme doit organiser une réunion d'informations (à a demande, sinon, cela n'était pas prévu) . Y a-t-il des questions incontournables à poser ?

Le démarrage des travaux est prévu pour début février. Est-il encore possible de faire annuler ou modifier ce projet? Quel recours puis-je réaliser ?

Merci

Par **Lag0**, le **14/01/2013 à 12:01**

[citation]qui dit "ralentissement" dit "accélération", avec émission de bruit (de jour comme de nuit- passage de VL, PL, motos, bus, tracteurs, camions poubelles...) et de gaz d'échappement (ma terrasse donne de ce côté). [/citation]

Bonjour,

Qui dit ralentisseur dit aussi zone limitée à 30km/h.

Donc soit la zone est importante (commence avant et finit après le ralentisseur) et vous

n'aurez pas d'accélération après passage du ralentisseur, soit la zone est très limitée et ralentisseur ou pas, il y aura accélération après sortie de la zone.